

Aliments médicamenteux à utiliser uniquement en cas de nécessité!

La production d'aliments médicamenteux, qui se fait **uniquement sur prescription vétérinaire**, consiste à mélanger de façon homogène un ou plusieurs prémélanges médicamenteux dans un aliment composé. Seul le vétérinaire de guidance est autorisé à prescrire un aliment médicamenteux. Les aliments médicamenteux à base d'antibiotiques sont exclusivement destinés au traitement thérapeutique d'animaux (ils ne sont donc en aucun cas utilisés de manière préventive).

Trois types d'aliments médicamenteux peuvent être distingués:

- Aliments à base d'antibiotiques
- Aliments pour vermifuger
- Aliments à base d'oxyde de zinc (ZnO)



www.bfa.be

Avez-vous des questions
ou souhaitez-vous obtenir
plus d'informations sur
l'utilisation d'aliments
médicamenteux?

Contactez votre vétérinaire de
guidance ou votre fournisseur
agréé d'aliments

Cette brochure est une initiative de
La Belgian Feed Association



Rue de l'Hôpital 31 - 1000 Bruxelles

+32 (0)2 512 09 55

+32 (0)2 514 03 51

www.bfa.be

@info@bfa.be

Utilisation responsable d'aliments médicamenteux

Technique
et
innovation



Sécurité



Seulement
si
nécessaire



Contribuez à réduire l'utilisation des antibiotiques dans le secteur animal!

Les démarches à suivre pour une utilisation raisonnée d'aliments médicamenteux sont simples. Découvrez-les dans cette brochure ! Une utilisation erronée de ces aliments peut causer l'émergence de bactéries résistantes qui peuvent rendre plus difficile le traitement efficace de maladies.

Avec le soutien des organisations agricoles

Diagnostic avant de recourir aux aliments médicamenteux



Malgré l'application des mesures d'hygiène adéquates et une bonne gestion, des maladies peuvent surgir à l'intérieur des étables. Si c'est le cas, ou si vous avez des doutes, **contactez votre vétérinaire de guidance!**



Après avoir **examiné vos animaux**, le vétérinaire de guidance **déterminera le traitement approprié**. Lors d'un traitement avec des aliments médicamenteux, le vétérinaire de guidance (ou son remplaçant) rédigera une ordonnance en trois exemplaires (un pour vous, un pour le vétérinaire lui-même et un pour le fabricant).



La BFA a fait développer un système pour la rédaction de **prescriptions électroniques**. Les avantages de ce système sont : un traitement plus rapide des prescriptions, une meilleure lisibilité, moins de risques d'erreurs et un meilleur enregistrement des antibiotiques utilisés. Dès le 1^{er} octobre 2016, l'industrie belge des aliments composés n'acceptera que des prescriptions électroniques. A partir de cette date-là, les ordonnances sur papier pour la production d'aliments médicamenteux à base d'AB ne seront plus honorées.

Dans le cadre de la réduction des antibiotiques, l'industrie belge des aliments composés a décidé de ne plus accepter de prescriptions pour la production d'aliments médicamenteux à base d'antibiotiques pour porcs d'engraissement dès l'âge de 15 semaines, et ce **dès le 1^{er} octobre 2015**. Vous retrouverez plus d'informations à ce sujet sur www.bfa.be.

Commande et livraison des aliments médicamenteux



Après réception de l'ordonnance du vétérinaire, vous pouvez contacter un **fabricant agréé pour la production d'aliments médicamenteux**. Ce fabricant dispose d'une ligne de production séparée pour la production d'aliments médicamenteux à base d'AB (en vue d'éviter toute contamination croisée). Il est ici très important de transmettre l'ordonnance à temps au fabricant (un exemplaire destiné au fabricant et un exemplaire destiné à l'éleveur). Le fabricant ne livrera pas d'aliments médicamenteux s'il n'a pas reçu de prescription.



Veillez à ce que le **sil** soit **entièrement vide** avant d'être rempli avec l'aliment médicamenteux livré. L'étiquette doit être collée sur le silo. Les aliments médicamenteux livrés en sacs doivent être conservés dans un lieu propre et sec. Le transporteur vous transmettra un exemplaire de l'ordonnance, sur lequel ont été ajoutés la date et le lieu de livraison. Gardez bien ce document!

AMCRA recommande de faire prescrire des aliments médicamenteux à base d'antibiotiques uniquement par le vétérinaire de guidance. Consultez www.amcra.be pour en savoir plus. Attention: dès le **1^{er} janvier 2016**, l'industrie belge des aliments composés n'acceptera que des prescriptions de vétérinaires de guidance pour la production d'aliments médicamenteux à base d'antibiotiques.

Traitement avec des aliments médicamenteux



Respectez le traitement prescrit par votre vétérinaire de guidance! Tenez compte de la **durée du traitement et des temps d'attente indiqués**. Ceci permet d'éviter que des résidus se retrouvent ensuite dans la viande ou dans les oeufs. Les silos dans lesquels des aliments médicamenteux sont conservés doivent être entièrement vidés et nettoyés avant d'y souffler des aliments non-médicamenteux.

Connaissez-vous le système de dosage de précision?

Outre la ligne de production dans l'usine, le fabricant peut également utiliser un système de dosage de précision. Grâce à cet appareil pratique, installé à l'arrière du camion, le fabricant peut incorporer lui-même le prémélange médicamenteux directement dans l'aliment au moment de la livraison chez l'éleveur.

